



COMMISSION ELECTORALE

Réunion du JEUDI 13 JUIN 2024

Pv n°1

Président : M. BEAUFILS Charles

Secrétaire : M. CORMANE Jean Pierre

Présents : M. GAUBERT Christian, M. LAPLACE Daniel

Assiste : Mme CROS Véronique, secrétaire administrative

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les Statuts, relative à l'organisation et au déroulement des élections des membres du Comité Directeur et de toutes autres élections organisées au sein du District.

Elle peut être saisie par les candidats ou se saisir elle-même, de toute question ou litige relatifs aux opérations des votes citées ci-dessus.

Elle a compétence pour :

- Se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort ;
- Accéder à tout moment au bureau de vote ;
- Adresser au Comité de Direction tout conseil et toute observation relatifs au respect des dispositions statutaires ;
- Se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions ;
- Exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au Procès-Verbal, avant ou après la proclamation des résultats.

.....

ELECTION DU COMITE DIRECTEUR
MANDATURE 2024/2028

L'appel à candidature pour cette élection était ouvert du 14 mai 2024 au 6 juin 2024, à minuit.

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales constate l'arrivée d'une seule liste de candidature pour l'élection au Comité Directeur. Cette liste proposée par M. Serge MARTIN a été déposée par lettre recommandée avec accusé de réception, le 4 juin 2024.

La Commission passe à la vérification de la liste conformément à l'article 16 des statuts du District.

. Pris connaissance de la liste de M. MARTIN Serge, et des pièces accompagnant ladite candidature et permettant de justifier la qualité et l'identité de chacun des membres composant la liste ;

. Vu les conditions générales et particulières d'éligibilité notifiées à l'article 16 des Statuts du District,

. Vu les recommandations de la Direction Juridique de la Fédération Française de Football ;

. La CDSOE constate que :

- La liste candidate a été envoyée dans les délais et comporte 20 membres,
- Chaque membre est majeur et licencié depuis au moins 6 mois,
- Chaque membre a déclaré ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation faisant obstacle à son inscription sur les listes électorales,
- Les justificatifs nécessaires pour la qualité d'Educateur – d'Arbitre ont été fournis.

Liste présentée par M. Serge MARTIN

Président :	MARTIN Serge
Président Délégué :	BATS Bernard
Secrétaire Général :	TERRE Pierre
Trésorier Général :	ANDRES Frédéric
Arbitre :	GALTHIE Marine
Educateur :	FABRE Jean-Michel
Femme :	FAGES Justine
Médecin :	ABITTEBOUL Maurice
Membres :	BARRE Jacques
	BATTE Francis
	BOYER Jean-Luc
	COUDERC Sabine
	DORIAN Benoit
	ESPALIEU Christophe
	ESTIVALS Gilles
	HUG Damien
	IMPERIALE Laurent
	NAVARRÉ Robert
	ROQUES Gilles
	VAYSSIERES Fanny

. La Commission dit que la liste de Serge MARTIN remplit les conditions d'éligibilité fixées à l'article 16 des statuts du District.

. Elle déclare la liste représentée par Serge MARTIN recevable en la forme et sur le fond et la valide à l'unanimité des membres présents pour l'élection au Comité Directeur du District du Lot de Football du 6 juillet 2024.

.....

**ELECTION DE LA DELEGATION DU DISTRICT DU LOT
POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE FOOTBALL OCCITANIE**

Le nombre de délégués représentant les clubs de District est le suivant :

10 membres pour les Districts dont le nombre de licenciés est supérieur ou égal à 15 000
5 membres pour les Districts dont le nombre de licenciés est inférieur à 15 000

La délégation de 5 membres élue par l'Assemblée Générale du District, doit être composée au minimum de 2 dirigeants de club n'appartenant pas au Comité de Direction du District.

Les autres membres de cette délégation sont des membres élus du Comité Directeur du District.

Un nombre si possible identique de membres suppléants devra aussi être élu par l'Assemblée Générale du District.

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales constate l'arrivée de dix candidatures individuelles à la fonction de Délégués des Clubs de District.

ANDRES Frédéric (Comité Directeur) – Courriel du 01.05.2024
ESTIVALS Gilles (Comité Directeur) – Courriel du 02.05.2024
ERALES Michel (Club C.A. SALVIACOIS) - Courriel du 14.05.2024
GALTHIE Marine (Comité Directeur) – Courriel du 29.04.2024
IMPERIALE Laurent (Comité Directeur) – Courriel du 29.04.2024
PEREIRA Stacy (Club F.C. LALBENQUE) – Courriel du 14.05.2024 – Courriel 15.05.2024
ROQUES Gilles (Comité Directeur) – Courriel du 18.04.2024
TERRE Pierre (Comité Directeur) – Courriel du 30.04.2024
TEULIERES Michel (Club U.S. ST PAUL DE LOUBRESSAC) – Courriel du 30.04.2024
VAYSSIERES Fanny (Comité Directeur) – Courriel du 29.04.2024

Après étude des candidatures, conformément à l'article 16 des Statuts du District,

La Commission, jugeant en premier et dernier ressort déclare que toutes les candidatures présentées ci-dessus remplissent les conditions d'éligibilité et valide sur le fond et la forme à l'unanimité des membres présents.

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales confirme le vote électronique pour l'élection du Comité de Direction du District ainsi que pour celle des délégués du District du Lot pour l'Assemblée Générale de la Ligue de Football d'Occitanie.

Le Président

Charles BEAUFILS

Le Secrétaire

Jean-Pierre CORMANE